



ALPES FORMATIONS

FORMATION REFERENT SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation sécurité
- Contribuer activement et efficacement à l'amélioration de l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Maîtriser les méthodes d'évaluation des risques
- Savoir rédiger un document unique, le faire vivre, animer et coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels

PROGRAMME

LA RÉGLEMENTATION SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Code du Travail et réforme (Loi Santé au Travail)
- Les 9 principes généraux de prévention
- Les obligations de l'entreprise
- La responsabilité pénale du chef d'entreprise en cas d'accident du travail, responsabilité civile, sanctions
- La faute inexcusable, délégation de pouvoir

LE RÉFÉRENT SÉCURITÉ

- Son rôle
- Mettre en place les indicateurs ou tableaux de suivi
- Maîtriser les documents obligatoires dans l'entreprise et mener des actions de sensibilisation

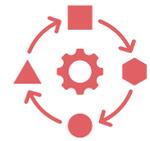
L'ANALYSE DES ACCIDENTS ET DES INCIDENTS - LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- Intérêt de l'analyse des AT et méthode de l'arbre des causes
- Les maladies professionnelles
- Le compte rendu des faits
- La recherche de solutions



PUBLIC

Chefs d'entreprises/ dirigeants, salariés, CSE, délégués du personnel, DRH, Entreprises privée, collectivités territoriales



PRÉ-REQUIS

Avoir validé l'autoformation en ligne gratuite « Bases en prévention des risques professionnels » via l'INRS



DURÉE ET PARTICIPANTS

5 jours (35 heures)



VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation



04 76 55 60 38
06 50 80 31 16

alpesformations.fr

contact@alpesformations.fr

ALPES FORMATIONS

Adresse : 4, Rue Léon Béridot - Les Jardins d'Epione 38500 VOIRON

SAS au capital de 1 000 € - RCS Grenoble

Siret : 977 467 695 00028 - TVA intracommunautaire : FR74977467695



ALPES FORMATIONS

FORMATION REFERENT SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

REGISTRES, DOCUMENTS OBLIGATOIRES, ENTREPRISES EXTÉRIEURES

- Les contrôles et vérifications périodiques des installations
- Le registre de sécurité, les règles et consignes de sécurité
- Equipements de protection individuelle et collective sur les lieux du travail
- Intervention d'entreprises extérieures et co-activité

LES FORMATIONS SÉCURITÉ ET L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Organisation de l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
- Organisation des formations de sécurité obligatoires

ACTEURS INTERNES ET EXTERNES – DOCUMENT UNIQUE

- Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques

ACQUÉRIR UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RISQUES

DIAGNOSTIC PENIBILITE

CONSTRUIRE VOTRE DOCUMENT UNIQUE

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formation active et participative
- Mise en situation réelle
- Mise en pratique d'actions de prévention et d'un document unique
- Cas pratiques concrets, mises en situation dynamiques, jeux de rôle, ateliers en sous-groupes...
- Validation des acquis (connaissances et compétences) : QCM, positionnement, exercice individuel, quizz, ...



PUBLIC

Chefs d'entreprises/ dirigeants, salariés, CSE, délégués du personnel, DRH, Entreprises privée, collectivités territoriales



PRÉ-REQUIS

Avoir validé l'autoformation en ligne gratuite « Bases en prévention des risques professionnels » via l'INRS



DURÉE ET PARTICIPANTS

5 jours (35 heures)



VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation



04 76 55 60 38
06 50 80 31 16

alpesformations.fr

contact@alpesformations.fr

ALPES FORMATIONS

Adresse : 4, Rue Léon Béridot - Les Jardins d'Epione 38500 VOIRON

SAS au capital de 1 000 € - RCS Grenoble

Siret : 977 467 695 00028 - TVA intracommunautaire : FR74977467695